

DÉPARTEMENT

HERAULT

# EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc & Vignobles

**NOMBRES DE MEMBRES**

Afférents  
au Comité En exercice  
Syndical 1

Présents

37 37 20

Séance du 03 Janvier 2011

**Date de la convocation**

08-11-10

**Date d'affichage**

08-11-10

**Objet de la Délibération**

2011-01-14

Développement solidaire  
Coopération avec la Tunisie

L'an deux mille onze

Et le trois janvier

à Dix sept heures , le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre presc  
la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : MM

**J.ARCAS** (Conseil Général), **JL BARTHES** (CdC Orb-Jaur), **P.BEZIAT** (CdC canalirou),  
**JN. BADENAS** (Conseil Général), **G.BARO** (CdC Orb-Taurou), **F.BOUTES** (Conseil  
Général), **J.CABROL** (CdC Pays Saint-Ponais), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **M.GIL**  
(CdC Orb-Taurou), **C.GINESTE** (CdC Avène, Orb & Gravezon), **J. HUC** (CdC Coteaux &  
Chateaux), **RM.LOSMA** (Bédarieux), **K.MESQUIDA** (Conseil Général), **H.OBIOLS** (CdC  
canalirou), **J.PALAYSI** (CdC Saint-Chinian), **R.PAILLES** (Conseil Général), **JP.ROUANET**  
(CdC Pays Saint-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb-Taurou), **R.TROPEANO** (Conseil  
Général), **E.VILLANEUVA** (CdC Faugères).

SOUS-PREFECTURE  
REÇU LE

11 JAN. 2011

SERVICE COURRIER

Acte 030111 toire  
après 030111 réfecture  
le 030111  
après 030111 réfecture

**Objet : Développement solidaire - Coopération avec la Tunisie.**

Dans le cadre de la convention de coopération décentralisée entre le Conseil Général de l'Hérault et le Gouvernorat de Médenine, abondée par un fonds de soutien au développement économique du Gouvernorat de Médenine cofinancé par Ministère de l'Immigration, de l'Identité Nationale, de l'Intégration et du Développement Solidaire (MIIINDS), le Pays Haut Languedoc et Vignobles a été retenu comme opérateur global de coopération dans le cadre du développement du tourisme solidaire.

Un partenariat a ainsi été mis en place avec l'Association de Développement Durable de Médenine, fin 2009, régi par une convention pluri-annuelle, qu'il convient d'actualiser par avenant.

Pour la réalisation de cette mission en 2011, le Pays Haut Languedoc et Vignobles percevra une subvention globale de 148 000 €, destinée à cofinancer à hauteur de 123.000 €, les dépenses réalisées localement dans le cadre du projet par l'ADD, 25 000 € étant dédié au frais d'ingénierie et de mission du Pays sur cette opération.

Pour sa part, le Pays Haut Languedoc et Vignobles percevra une aide de 25.000 € destinée à couvrir les frais d'ingénierie et de mission.

Monsieur le Président propose donc à l'Assemblée de se prononcer sur la poursuite de cette opération, sur le contenu technique et sur le plan de financement proposés, et de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur la poursuite de cette opération, sur le contenu technique et sur le plan de financement proposés, et autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Puisserguier, le 03 janvier 2011.

Le Président  
Francis BOUTES



SOUS-PREFECTURE  
REÇU LE

11 JAN. 2011

SERVICE COURRIER

## **Avenant n°2 à la convention de partenariat de coopération et de développement solidaire**

**Entre** Le Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles, sis 1, Avenue de la Voie Ferrée, 34360 Saint-Chinian, représenté par son Président, Monsieur Francis BOUTES, ci-après dénommé le Pays,  
**Et** l'Association de Développement Durable de Médenine, sise 1, Rue Errachidya, Médenine, représentée par son Président, Monsieur Abdelhamid ZAMMOURI, ci-après dénommée l'ADD,

Il est convenu ce qui suit :

### Article 5 : Financement des opérations

Le Département de l'Hérault s'est engagé à soutenir financièrement la réalisation du programme d'actions ci-après, à hauteur de 138.000 €, crédits provenant du MIINDS, dont un montant de 122.970 € est dédié au cofinancement des actions sur le territoire tunisien.

Action	Coût total	Contribution tunisienne	Contribution française
Réhabilitation des ksour	125.000 €	110.000 €	15.000 €
Maison de l'Artisanat	184.500 €	162.500 €	22.000 €
Maisons d'hôtes	105.000 €	75.000 €	30.000 €
Signalisation touristique	8.000 €	7.000 €	1.000 €
Promotion touristique	18.000 €	5.000 €	13.000 €
Sentier et jardin thématiques	32.000 €	20.000 €	12.000 €
Ingénierie ADD	34.000 €	4.000 €	30.000 €
<b>TOTAL</b>	<b>506.500 €</b>	<b>383.500 €</b>	<b>123.000 €</b>

Ce montant sera versé au Pays par le Conseil Général selon un échéancier de trois versements équivalents de 46.000 €.

Le comptable du Pays, à savoir la Trésorerie de Saint-Pons de Thomières, en assurera, sous réserves de versement des fonds par le Conseil Général, le reversement à l'ADD, selon les modalités prévues à l'article 6 suivant, à concurrence de 123.000 € ; l'ADD en assurera, le cas échéant, le reversement total ou partiel aux partenaires tunisiens du projet.

La domiciliation bancaire de l'ADD est la suivante :

1. Nom de la Banque : Société Tunisienne de Banque (S.T.B).
2. BIC : STBK – TN – TT XXX.
3. IBAN TN 59 10 90 0028 1514 9547 8807.
4. Avenue H. Bourguiba, 4100 – Médenine – Tunisie.
5. Téléphone : (00 216) 75 642 938 / 75 644 157 / 75 640 053.
6. Fax : 00 216 75 641 070.
7. Titulaire du compte : Association de Développement Durable – BK Médenine.
8. Adresse de l'association : 4, rue Errachidia Médenine – 4100 – Tunisie.
9. Téléphone : Tel/ fax : (+216) 75 649 866.

**SOUS-PREFECTURE**  
**REÇU LE**  
**11 JAN. 2011**  
**SERVICE COURRIER**

### Article 7 : Durée de la convention

L'avenant à la présente convention cadre est conclu pour une durée de 1 an, à compter de sa signature.  
Le reste sans changement.

Fait à Saint-Chinian, le .....

En deux exemplaires originaux

Le Président de l'Association de Développement  
Durable de Médenine

Le Président du Syndicat Mixte du Pays  
Haut Languedoc et Vignobles

Abdelhamid ZAMMOURI

Francis BOUTES